

---

<b>RÈGLEMENT RÈGLEMENT D'AUGMENTER ROULEMENT</b>	<b>MODIFIANT NUMÉRO 252 LE FONDS</b>	<b>LE AFIN DE</b>
--	--	---------------------------

---

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 252-1**

Résolution n° **2021-06-163**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry tenue le 16 juin 2021 à 19 h 00, par visioconférence, tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel numéro 2020-074 émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020.

Sont présents: Mme Maude Laberge, préfète et mairesse de Sainte-Martine  
M. Yves Daoust, préfet suppléant et maire de Saint-Louis-de-Gonzague  
M. Miguel Lemieux, maire de Salaberry-de-Valleyfield  
M. Bruno Tremblay, maire de Beauharnois  
M. Gaétan Ménard, maire de Saint-Étienne-de-Beauharnois  
Mme Caroline Huot, mairesse de Saint-Stanislas-de-Kostka  
M. Réjean Beaulieu, maire de Saint-Urbain-Premier

sous la présidence de Mme Maude Laberge, préfète.

**ATTENDU** que le *Règlement numéro 252 autorisant la constitution d'un fonds de roulement de 100 000 \$* est entré en vigueur le 13 mai 2013;

**ATTENDU** que les élus ont convenu d'augmenter à 150 000\$ le montant du fonds de roulement;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance du 19 mai 2021.

En conséquence,

Il est proposé par M. Yves Daoust  
Appuyé par M. Bruno Tremblay  
Et unanimement résolu

Qu'un règlement portant le numéro 252-1 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

### **Article 1**      **Modification du titre**

Le titre du Règlement numéro 252 est modifié comme suit : « Règlement autorisant la constitution d'un fonds de roulement de 150 000 \$ »

### **Article 2**      **Modification de l'objet**

L'article 1 du Règlement numéro 252 est remplacé par l'article suivant :

Le règlement a pour objet de constituer un fonds connu sous le nom de « fonds de roulement » dont le capital s'élève au montant de 150 000 \$.

**Article 3**    **Entrée en vigueur**

Le présent règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

*(Document signé)*

---

Maude Laberge  
Préfète

*(Document signé)*

---

Linda Phaneuf, urb.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	19 mai 2021
Adoption du règlement :	16 juin 2021
Avis d'entrée en vigueur :	29 juin 2021
Entrée en vigueur :	29 juin 2021